

Babayagas, mode d'emploi

Un principe majeur :

Un projet de lieu de vie pour des personnes voulant **maîtriser leur vieillesse et leur fin de vie** doit être **porté, soutenu**, sans jamais abandonner l'initiative à des tiers, **par ceux-là même** qui vont en être les premiers habitants.

Un tel projet ne peut non plus être celui d'une seule personne, même si l'initiative est telle. Très, très vite, il faut qu'il soit l'affaire d'un **collectif**.

Il ne s'agit pas de travailler pour les vieux, mais que vieilles et vieux travaillent pour eux !

1 Constituer un collectif de départ. – dessiner ensemble les grandes lignes du projet.

Collectif assuré de l'accord de ses membres pour œuvrer dans le sens défini ; il se révélera indispensable à la réflexion et à la diversité des capacités à mettre en œuvre. D'emblée :

- dessiner les modalités du vivre ensemble ;
- élaborer cahier des charges d'un bâti pouvant s'y inscrire ;
- cerner le public envisagé.
- rechercher les statuts juridico-administratif et financier correspondant le mieux au projet ;

Ces premières ébauches évolueront au fil du temps, des contacts, de l'arrivée de nouvelles personnes intéressées ; mais il faut montrer dès le début que l'on sait où l'on veut aller.

2 Se constituer en association.

Dès qu'il s'agit de contacter des organismes divers, la démarche associative est signe d'une existence juridique collective et d'une pérennité mieux assurée que par des personnes isolées.

Elle est absolument indispensable s'il y a coopération avec des services et a fortiori des financements publics.

. **fonder une association**, élaborer des statuts, qui sont initialement assez peu spécifiés, mais qui demanderont au fil du développement du projet, à lui être adaptés au mieux ; « **garder la main** » **quant au fonctionnement de cette association**. Ce n'est pas un regroupement large, mais l'outil de travail de l'équipe ;

. ouvrir un compte en banque de l'association;

. **donner un nom à l'association**, qui peut être facilement mémorisé, reconnu, ...

CONSEILS :

. **doter l'association d'un logo**, qui figure sur tous les documents, y compris le courrier, et aide à son identification ;

. **déposer Nom et Logo à l'INPI**, pour en éviter toute utilisation fantaisiste ou abusive.

3 Identifier les partenaires potentiels : acteurs politiques et administratifs, acteurs « de la société civile ».

Chaque membre du premier noyau de l'association connaît sûrement sa ville, sa commune, ce qui s'y joue, les lignes de forces, les réseaux.

Les politiques semblent parfois lointains, peut-être intouchables. En fait, s'ils sont contactés par des citoyens déterminés, électeurs potentiellement influents, ils ne peuvent les ignorer, d'autant que l'accueil de la population vieillissante est, de plus en plus, pour eux un problème crucial.

Il peut y avoir discordance entre les politiques, sensibles à ce que dessine l'avenir, et les administratifs, qui se doivent d'inscrire leur travail dans les contraintes de la loi et des cadres existants. Il ne faut pas perdre de vue qu'un projet innovant est d'abord politique, les cadres nouveaux n'étant pas encore fixés ; toutefois les administratifs ne sont pas dépourvus de solutions adaptables et légitimes, lorsqu'ils ne s'interdisent pas toute imagination.

Outre les diverses collectivités publiques, il faut étendre les contacts vers des acteurs divers : journalistes, associations, fondations, universitaires ... – pour que très vite l'idée diffuse.

4 Quelles instances politiques contacter.

En premier lieu le/la **Maire de la Commune**, puisque c'est là au premier chef que se posent les « problèmes » de la population âgée. Bien connaître les orientations de l'équipe municipale en ce domaine, la réalité du moment : divers établissements, soutien du maintien à domicile, rôle du CCAS, ...

C'est le niveau essentiel, quel que soit le statut envisagé.

Les autres instances publiques pouvant intervenir sont :

Le Conseil général,

Le Conseil régional,

L'Etat, au niveau des services décentralisés des préfectures.

L'Europe est plus difficile à mobiliser, car il faut des projets intéressant plusieurs pays européens pour qu'elle puisse intervenir ; à terme, ceci devrait se présenter.

La CNAV, les Caisses de retraites peuvent aussi être intéressées.

Les fondations de ces caisses ou d'autres organismes peuvent vouloir soutenir l'innovation.

Toutefois, nous rappelons que chacun de ces éventuels partenaires a l'habitude de travailler « pour les vieux » mais non « avec les vieux », ce qui peut être pour eux déstabilisant et amener à des replis frileux : ne pas se décourager ! C'est surtout les politiques du niveau communal qui peuvent contacter ces divers échelons ; mais il faut suivre ces démarches afin que l'association puisse soutenir le projet devant ces diverses instances.

L'innovation peut retenir l'attention, et permettre l'utilisation de lignes budgétaires particulières, de telles démarches n'entrant pas dans une catégorie estampillée d'établissements.

Ces sollicitations croisées par la Ville, éventuellement l'OPHM, et par l'association elle-même, ne sont nullement le fait de chevauchement fâcheux, mais articulent des démarches permettant **aux membres du collectif d'apparaître toujours comme le moteur du projet.**

5 Élaborer un matériel de qualité pour communiquer.

- **documents** qui permettent de **suivre au jour le jour les activités de l'association** ; bien sûr comptes rendus d'Assemblée Générale et de Conseil d'Administration, Comptes financiers, ce qui s'impose à toute association. Mais aussi, sous quelque forme que ce soit, la mémoire de toutes les rencontres, initiatives, démarches, etc... qui sont la vie même du groupe.

- **documents de réflexion, d'élaboration du projet** en profondeur ; il est intéressant d'en garder les diverses versions, qui permettront de suivre la dynamique du cheminement.

- **documents de constitution de dossiers** à envoyer aux divers organismes : lettres de motivation, statuts, cahier des charges, comptes et budgets prévisionnels, présentation du projet, ... Il est essentiel de pouvoir constituer un dossier très rapidement, avec des documents prêts à être réunis et accompagnés d'une lettre introductive du /de la Président(e).

- **documents pour se faire connaître**, très largement diffusés : plaquettes, affiches, ...

6 Construire au fil du temps le collectif des prochain-e-s résident-e-s.

C'est bien sûr une **exigence première**. Mais un tel groupe ne voit le jour que lentement, surtout au début.

Ce sont les diverses interventions auprès des médias, les articles de journaux tout comme le bouche à oreille, la diffusion des plaquettes, etc ... qui amènent des personnes à prendre contact.

Il s'agit alors de faire connaissance, d'apprécier réciproquement si l'attirance première peut se confirmer.

Pour cela, il faut varier les rencontres, de travail certes, mais aussi festives : repas, sorties, séjours, participation à plusieurs à des événements locaux.

Petit à petit **l'organisation doit être prise en charge très largement par tous** : première étape de la volonté de **s'investir, de se découvrir et s'apprécier**.

L'accueil des nouvelles personnes est au départ le fait du collectif premier. Mais au fur et à mesure de l'approfondissement de la réflexion et de l'extension du groupe, les modalités propres à cet accueil vont évoluer et se préciser.

Ne pas perdre de vue que l'une des tâches de ce collectif est de **réunir un petit pécule**, pour faire fonctionner l'Association ; un minimum d'engagement financier, bien sûr au niveau des possibilités de chacun pour n'exclure personne, est aussi un gage de sérieux de la démarche.

CONSEIL :

Pour qu'un collectif soit efficace, il doit **réunir des personnes disponibles** pour des rencontres fréquentes, et pas trop éloignées du lieu de regroupement. Sinon, les tâches reposeront sur 2/3 personnes, les autres restant spectatrices ... bienveillantes ... ou exigeantes ! Tout à l'inverse d'une démarche solidaire et autogestionnaire.

Penser également que de telles exigences de solidarité et d'autogestion nécessitent un groupe pas trop restreint, **de 15 à 20 personnes**, et dont une bonne part des participants soient vaillants ; d'où l'intérêt d'une **palette d'âges assez étendue**.

7 Solliciter l'appui d'autres financeurs possibles pour l'activité propre de l'Association.

Le fonctionnement de l'Association nécessite des fonds que les cotisations et les apports d'un petit cercle d'« Amis » ne permettent pas, seuls, de réunir. Il peut être possible d'obtenir une **subvention d'aide à projet** de la Fondation de France, de la Fondation Caisse d'Épargne et d'autres fondations qui sur des points particuliers du projet, peuvent intervenir.

8 Se faire accompagner de « conseils » en phase avec les valeurs du projet et respectueux des personnes qui en sont à l'initiative.

La complexité de la tâche, et surtout les démarches auprès des divers partenaires, rendent précieux un **accompagnement par des personnes rompues à ces problématiques**.

Grâce à une subvention d'aide à projet de la Fondation de France, Les Babayagas de Montreuil ont bénéficié d'un tel appui avec l'association ADRESSE, spécialisée dans de telles démarches¹ : participation à des réunions du groupe, aux rencontres avec les partenaires : ceci permet d'éclairer telle ou telle question, et de faire avancer la réflexion générale.

9 Participer toujours activement aux diverses instances d'élaboration du projet : savoir s'imposer.

Bien **marquer la volonté de piloter le projet** : rencontres de l'association elle-même avec l'architecte, les divers financeurs, etc Même l'attention et les encouragements qui peuvent se manifester, l'intérêt des politiques pour un projet susceptible de conforter leur propre dynamique locale, la prise en charge des dossiers par des « spécialistes » ne doivent pas amener le collectif à laisser aller les choses.

Cette **pugnacité** est d'ailleurs tout à fait **appréciée des partenaires** qui se louent de ne pas être pour une fois, uniquement sollicités, mais bien **interpellés**.

¹ Association ADRESSE contacter : Dominique Binzenbach 06 87 36 56 50 – dombinzadresse@free.fr

10 Se faire connaître des divers médias et spécialistes.

Il peut être difficile, quand on est dans une logique de responsabilité personnelle et collective, de comprendre l'intérêt des médias, d'autant que le matraquage et l'air ambiant sont plutôt antinomiques de notre démarche.

Articles de la presse généraliste comme des journaux spécialisés, émissions de radios, de télévision, donnent pourtant **une impulsion formidable à cette démarche.**

11 Créer l'évènement.

Il faut parfois ne pas hésiter à « faire bouger les choses » : par exemple, une Table Ronde donnant un caractère festif à la présentation du projet, du travail déjà accompli, faisant intervenir une personnalité connue en ce domaine, etc ...

Là encore, les médias, sollicités pour une conférence de presse deux semaines auparavant, seront un écho précieux.

12 Travail +++, espoir et conviction chevillés au corps ...

... pour traverser les calmes plats, les moments difficiles (il y en a ; il y en aura) de cette formidable aventure.

Savoir que c'est un **projet à long terme**, et qu'il ne faut pas attendre ... d'être bien fatigué ... pour s'y mettre.

13 S'appuyer sur les autres projets en cours d'élaboration.

Ce qui réussit là peut se réaliser ailleurs. Les échanges sont précieux.

La mise en œuvre de réseaux pourrait être un puissant moteur pour impulser une dynamique politique de lieux autogérés, solidaires et citoyens.

LES BABAYAGAS DE MONTREUIL souhaitent concourir à l'impulsion d'une telle dynamique : contactez-nous.

Nota bene.

- Internet nous semble être un outil indispensable : recherche de données, courrier, échanges entre les membres d'un même groupe et entre les divers groupes, ...

- Nous souhaitons que notre site www.lamaisondesbabayagas.fr soit une caisse de résonance des démarches qui se font jour ici et là, dans les mêmes perspectives que les nôtres.

- Sur internet : agevillage.com, seniorplanet.fr, accordages.com, lamaisondel'autonomie.com entre autres, sont à consulter régulièrement.